



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL N°A 2024-04-01

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par ENEDIS-TST HTA LOIRE sis 42 Rue de la Tour – 42 000 SAINT-ETIENNE représentée par Monsieur Nicolas BROUILLON pour des travaux Enedis sur ligne 20 000 volts pour le remplacement des parafoudres sur les transformateurs Etang d'Urfé situés Route du Payet,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux cités ci-dessus seront effectués le Lundi 29 Avril 2024.

ARTICLE 2 : Durant ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tout type de véhicule. La route du Payet sera donc fermée toute la journée.

L'entrée de l'ESAT du Colombier sera accessible pendant les travaux.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures devront être prises par ENEDIS-TST HTA LOIRE pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge d'ENEDIS.

ARTICLE 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 12 Avril 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le15 AVR. 2024.....numériquement